

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 107

présenté par
Mme Motin

ARTICLE 5 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté de cet article d'imposer, par la loi, une hiérarchisation des membres d'une même famille dans le droit à prendre des décisions pouvant entraîner la mort d'un être aimé de tous est un sujet d'une sensibilité extrême. Les années de douleur que la famille de Vincent Lambert a traversées sous les yeux de français très divisés sur ce sujet, nous a démontré qu'il n'est pas question de trancher un tel sujet, dans une telle proposition de loi.

C'est pourquoi cet amendement propose la suppression de cet article.